



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2024-53**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION  
FORMATION PROFESSIONNELLE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président  
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de former de manière continue le personnel,

**DECIDE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

De conclure avec CAP COMPETENCES DURABLES une convention pour une formation professionnelle intitulée  
« Formateur PRAP 2S », qui se tiendra du 07 octobre au 06 décembre 2024 (14 jours), pour un montant de 2 800  
€.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa  
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut  
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente  
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce  
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant  
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de  
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le - 2 AOUT 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2024-53 CAP COMPETENCES DURABLES CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de transmission de l'acte : 05/08/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 05/08/2024

Numéro de l'acte : 24\_00608 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20240802-24\_00608-CC

Date de décision : 02/08/2024

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle